



Ault le 30 juillet 2013

Le Président : Bernard Motuelle

**Lettre ouverte à : M. le Préfet de la Somme, M. le Sous-Préfet d'Abbeville,
M. le Président de la Région Picardie, M. le Président du Conseil Général de la Somme,
M. le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard,
M. le Président de la Communauté de Communes Bresle Maritime,
M. le Maire de Cayeux, Mme le Maire d'Ault,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de la ville d'Ault,
M. le Maire de Saint Quentin La Motte La Croix au Bailly, M. le Maire de Woignarue,
M. le Président de l'ASA des Bas Champs,
Mme Esther Benbassa Sénatrice,
Maître Corinne Lepage,
aux journalistes du Courrier Picard.**

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la publication dans le quotidien « Le Courrier Picard » du mercredi 24 juillet 2013 de l'article intitulé « Des épis pour envisager l'avenir » (en pièce jointe), l'Association Ault Environnement félicite chaleureusement l'équipe municipale de la Ville de Cayeux sur Mer d'être parvenue à mettre en place un projet d'aménagement de son front de mer destiné à favoriser son développement et à contribuer à protéger la ville des risques d'inondations.

Nous ne pouvons qu'approuver la décision du porteur de projet (le Syndicat Mixte Baie de Somme, Grand Littoral Picard) de changer enfin de stratégie en ne proclamant plus le repli à l'intérieur des terres et l'abandon du front de mer comme solution de gestion du trait de côte.

Forts de ces bonnes nouvelles, l'Association Ault environnement tire les enseignements suivants :

- concernant le trait de côte picard : la ville de Mers les Bains s'est protégée, la ville de Cayeux sur Mer va l'être et en toute cohérence la ville d'Ault le sera !
- concernant le financement de ces actions de protection (estimé à 19 millions d'euros), nous notons que rien ne sera réclamé aux contribuables cayolais et que par conséquent et en toute logique, la défense du front de mer aultois ne sera pas à la charge de ses contribuables !
- A Mers les Bains, c'est le patrimoine historique situé en front de mer qui est protégé; à Cayeux sur Mer c'est le caractère balnéaire qui va être accentué tout en protégeant le front de mer. A Ault, la même logique doit s'appliquer en sauvegardant son patrimoine historique plus que centenaire et en accentuant son caractère balnéaire !

Dès lors, les conclusions suivantes s'imposent :

- l'expérimentation des solutions de « repli stratégique » et de « relocalisation des activités et des biens » dans le cadre du rapport Cousin n'est plus à l'ordre du jour !
- de la même façon que ce qui a été fait à Cayeux sur Mer, de nouvelles solutions techniques de protection du front de mer devraient apparaître prochainement afin qu'elles soient prises en compte lors de l'élaboration du nouveau Plan de Prévention des Risques sur Ault, Saint Quentin la Motte la Croix au Bailly et Woignarue !
- nous ne doutons pas que l'Association Ault Environnement sera associée, dans les meilleurs délais, aux réunions d'études et de concertation relatives à l'émergence d'un nouveau projet qui va dans le sens de la sauvegarde du littoral et du développement harmonieux de notre cité balnéaire !

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs à l'expression de nos respectueuses salutations.

Bernard MOTUELLE